



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132

Courriel : municipalite@st-maurice.ca

Site internet : www.st-maurice.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal, à une session extraordinaire dudit conseil tenue le 20^e jour du mois de décembre 2023, a adopté le règlement 2023-637 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de perceptions.

Ledit règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, le 8 janvier 2024.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière